LES BRÈVES DU CCAS

N°21 NOVEMBRE 2026

LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE PRÉSIDENT DU CCAS



Chères Gabiniennes, chers Gabiniens,

Ces dernières semaines ont été marquées par de nombreuses mobilisations sociales. Au-delà de ce qu'on peut en penser, il en ressort souvent une même aspiration : être entendus et prendre part à la réflexion collective sur l'avenir de notre société.

À Gagny, la concertation et le dialogue citoyen sont au cœur de l'action de l'équipe municipale que j'ai la chance de conduire. J'ai lancé plusieurs initiatives visant à encourager la participation citoyenne. En ce mois de novembre, c'est le moment pour vous d'y trouver votre place à travers les Conseils de quartier.

Chacune et chacun aura la possibilité de s'exprimer et de contribuer concrètement à l'évolution de son quartier. Qui mieux que celles et ceux qui y vivent au quotidien pour en connaître les atouts, les besoins et les attentes ? Je vous invite donc à proposer votre candidature et à faire entendre votre voix pour améliorer le cadre de vie, renforcer le respect de l'espace public et répondre aux besoins de toutes et tous.

Ce mois de novembre est également un temps fort de mobilisation contre les violences faites aux femmes. Dans ce cadre, la Ville organise le premier concours artistique « En scène contre les violences », une initiative ouverte à toutes et à tous, qui entend sensibiliser le public aux violences sexistes et sexuelles à travers des performances scéniques engagées.

Qu'il s'agisse de faire vivre la démocratie locale ou de lutter contre toutes les formes de violence, notre ambition reste la même : construire ensemble une ville plus solidaire, plus attentive où chacune et chacun sont respectés.

Rolin Cranoly

Les rendez-vous du mois

Novembre s'installe doucement, avec ses journées plus courtes, ses températures fraîches et ses paysages aux couleurs d'automne. Cette période de l'année invite à ralentir, à prendre soin de soi et à accorder une attention particulière aux personnes qui nous entourent. Avec l'arrivée du froid, il est important de rester attentive et attentif à son bien-être. Une alimentation équilibrée, une activité physique adaptée et un sommeil régulier contribuent à rester en forme. L'automne est le bon moment pour anticiper l'hiver : vérifier son chauffage, penser à l'isolation du logement, s'assurer que les proches vulnérables disposent de tout ce dont ils ont besoin et garder l'œil ouvert sur les éventuelles situations de fragilité.

La solidarité prend tout son sens lorsque les jours deviennent plus courts et que certaines personnes peuvent ressentir davantage l'isolement. Le CCAS reste à l'écoute des Gabiniennes et des Gabiniens, pour accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés ou qui souhaitent être informées sur les dispositifs et les services existants.

Le mois de novembre s'annonce riche en rendez-vous et en moments de convivialité : le **11 novembre**, la Ville commémorera l'Armistice de 1918 et le souvenir des Morts pour la France à 11h30 au Monument aux Morts, place Foch ; **le 21 novembre** pour la soirée du Beaujolais Nouveau à partir de 18h30 en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville (inscriptions auprès du service Fêtes et Cérémonies au 01 56 49 23 15) ; les **inscriptions pour le Banquet du Nouvel An et les coffrets pour les Seniors ouvriront le 24 novembre** à l'Hôtel de Ville, **le 26 novembre** à la Mairie Annexe (informations auprès du service Fêtes et Cérémonies). **Dès le 9 novembre**, le CCAS renouvelle sa Carte Loisirs Seniors pour l'année 2027. Cette carte annuelle permet de participer, tout au long de l'année, à deux activités sportives et à deux activités loisirs.

Renseignements auprès du CCAS, téléphone 01 56 49 23 40.



La trêve hivernale

La trêve hivernale est une période pendant laquelle la plupart des locataires ne peuvent être expulsés de leur logement, même si un juge a prononcé leur expulsion. Elle dure du 1er novembre 2026 au 31 mars 2027. Concrètement :

- Un propriétaire peut continuer les démarches (mise en demeure, procédure devant le juge, décision d'expulsion).
- Le locataire reste redevable des loyers et des charges.

En revanche, l'expulsion avec le concours de la force publique est suspendue jusqu'à la fin de la trêve hivernale. Il existe toutefois des exceptions. Par exemple, la trêve ne protège pas toujours :

- Certaines situations de squat selon les cas prévus par la loi.
- Les personnes pour lesquelles un relogement adapté est mis à disposition
- Certaines occupations sans droit ni titre dans des situations particulières.

L'objectif de cette période est d'éviter que des personnes se retrouvent sans logement pendant les mois les plus froids de l'année. En pratique, si une expulsion est prévue pendant la trêve, elle est généralement reportée au 1er avril ou après, sauf si l'une des exceptions légales s'applique.

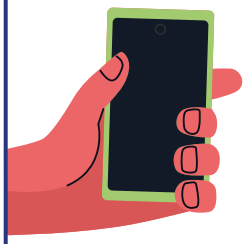
Pour toute information, contacter le CCAS, téléphone 01 56 49 22 40.

Le téléphone portable au sein des écoles

Le téléphone portable occupe une place importante dans la vie quotidienne des jeunes. Pourtant, son utilisation à l'école est de plus en plus encadrée afin de favoriser la concentration, les apprentissages et les relations entre les élèves. À l'école, au collège et désormais dans de nombreux établissements du secondaire, les élèves doivent respecter des règles concernant l'utilisation de leur téléphone.

L'objectif est simple : éviter que les smartphones ne perturbent les cours et la vie scolaire. Dans les établissements où les règles sont appliquées strictement, les élèves sont invités à éteindre leur téléphone et à le ranger pendant la journée scolaire. Les modalités peuvent varier selon l'établissement et son règlement intérieur. En cas de non-respect, des sanctions peuvent être prévues. Les familles sont également informées lorsque la situation le justifie.

À l'école, l'objectif est de faire du téléphone un outil maîtrisé plutôt qu'une source de distraction.



Carte Loisirs Seniors 2027

Les retraités gabiniens souhaitant bénéficier de la Carte Loisirs 2027 sont invités à se rendre à **l'Hôtel de Ville, au sein des salons situés à l'entrée, le 9 novembre, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h afin de régler le montant de 30 € et s'inscrire aux activités** (en fonction des places disponibles). Les inscriptions pourront se poursuivre dès le 10 novembre au CCAS (4 rue Aristide Briand).

Nouveauté : à partir du 1er janvier 2027, les seniors souhaitant pratiquer davantage d'activités sportives pourront bénéficier d'une nouvelle formule. La Carte Loisirs comprend toujours 2 activités sportives et 2 activités loisirs. Toutefois, les retraités qui souhaitent participer à des activités sportives supplémentaires pourront désormais s'inscrire à partir de la **3e activité sportive, moyennant un forfait de 15 € par trimestre,** sous réserve des places disponibles.

Pour toute information, contacter le CCAS, téléphone 01 56 49 23 40.



Correction de la déclaration d'impôt sur les revenus

On peut constater une erreur ou un oubli lors de la réception de son avis d'imposition sur les revenus.

L'administration fiscale permet aux contribuables ayant déclaré leurs revenus en ligne de modifier leur déclaration après réception de leur avis d'impôt. Le service de correction en ligne est ouvert depuis le 29 juillet 2026 et restera accessible jusqu'au 30 novembre 2026 inclus. Il est donc important de ne pas attendre le dernier moment pour vérifier sa déclaration.

Le service permet notamment de modifier certaines informations concernant les revenus déclarés, les charges, certaines personnes à charge, certaines réductions et crédits d'impôt et les cases qui auraient été cochées par erreur. Après avoir effectué les modifications, le contribuable doit valider sa déclaration rectificative. L'administration fiscale pourra ensuite établir un nouvel avis d'impôt si la correction entraîne une modification du montant de l'impôt. La démarche est simple : il faut se connecter à son espace particulier sur impôts.gouv.fr, puis sélectionner la fonction « accéder à la correction en ligne ».

Les règles à respecter pour les trottinettes électriques

La trottinette électrique est devenue un moyen de déplacement courant dans les villes. Mais contrairement à une simple trottinette sans moteur, elle est soumise au Code de la route et à des règles précises. Âge minimum, vitesse, circulation sur les trottoirs, assurance, équipements ou encore sanctions, les règles à connaître sont les suivantes :

- Il faut avoir au moins 14 ans pour conduire une trottinette électrique sur la voie publique.
- Les trottinettes électriques autorisées sur la voie publique doivent être conçues ou bridées pour ne pas dépasser 25 km/h.
- Débrider une trottinette pour augmenter sa vitesse est interdit.
- Il est interdit de circuler en trottinette électrique sur les trottoirs.
- La conductrice ou le conducteur d'une trottinette doit utiliser en priorité les pistes et bandes cyclables lorsqu'elles existent.
- Il doit également respecter les feux, les priorités et les autres règles du Code de la route.
- Hors agglomération, la circulation se fait notamment sur les voies vertes et les pistes cyclables.
- Les voies express et les autoroutes sont interdites aux trottinettes électriques.
- La trottinette électrique est conçue pour transporter une seule personne. Circuler à deux sur une trottinette constitue une infraction sanctionnée par une amende forfaitaire de 135 €.

Un arrêté préfectoral pour la Ville de Paris, les départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, oblige le port du casque et un gilet rétro-réfléchissant pour tout utilisateur, sur toutes les voies de circulation, chaussée ou piste cyclable. Comme les autres conducteurs, l'utilisateur d'une trottinette électrique doit rester attentif à son environnement.

Le téléphone tenu en main ainsi que les écouteurs sont interdits. La trottinette électrique est considérée comme un véhicule terrestre à moteur. Son utilisateur doit donc disposer d'une **assurance responsabilité civile spécifique.** Une assurance habitation classique ne couvre pas nécessairement l'utilisation d'une trottinette électrique : il est donc important de vérifier son contrat ou de souscrire une assurance adaptée.

Pour circuler légalement, une trottinette électrique doit notamment être équipée **de freins, de feux de position à l'avant et à l'arrière, de catadioptres, d'un avertisseur sonore et d'un système permettant de respecter la limitation de vitesse à 20 km/h à Gagny, 25 km/h en dehors.**

Le non-respect des règles peut entraîner des amendes.

Le renforcement des règles s'explique notamment par l'augmentation des accidents impliquant les engins de déplacement personnel motorisés.



Arrêts maladie longs

Depuis le 15 octobre 2026, la **durée maximale d'indemnisation des arrêts liés à une Affection de Longue Durée** (ALD) non exonérante passe de 3 ans à **1 an.** Cette mesure ne concerne pas les ALD exonérantes, dont les soins sont pris en charge à 100%. Des dispositions transitoires maintiennent les anciennes règles pour certains assurés déjà engagés dans le dispositif. ALD exonérante signifie que les soins liés à la maladie sont remboursés à 100% du tarif de la Sécurité Sociale ; cela concerne des maladies nécessitant un traitement prolongé et coûteux. ALD non exonérante signifie que la maladie nécessite des soins ou un arrêt prolongé, mais les soins restent remboursés aux taux habituels ; la mutuelle peut compléter selon le contrat.

Gaz: une hausse de prix

Le prix repère du gaz publié par la Commission de régulation de l'énergie a augmenté de 6,3 % TTC depuis le 1er octobre 2026. Cette évolution peut entrainer une hausse des factures pour les foyers dont l'offre suit cet indicateur. Elle ne s'applique toutefois pas automatiquement à tous les consommateurs : son impact dépend des conditions du contrat souscrit auprès du fournisseur.

Les films à découvrir

En novembre, le cinéma propose une programmation riche et variée. Venez découvrir notre sélection et profitez de ces nouveautés cinématographiques. Bonnes séances !

Les projections sont proposées, aux retraités gabiniennes et gabiniens, au Cinéma Théâtre André Malraux (2,50 € le ticket de cinéma sur présentation de la Carte Loisirs CCAS).



Mercredi 4 novembre à 14h30 :
« La maison de nos rêves » (Comédie)
Un jeune couple pense avoir enfin trouvé la solution miracle pour devenir propriétaire : un viager, une maison sublime au bord du lac, une dame mourante, bref, le plan parfait. Mais une fois le contrat signé la dame va beaucoup mieux et va transformer leur rêve immobilier en véritable cauchemar.



Mercredi 11 novembre à 14h30 :
« Ducobu et le fantôme de Saint-Potache »
(Comédie, famille)
C'est Halloween, et Ducobu revient pour une aventure pleine de rires et de mystères ! Le professeur Latouche et Mademoiselle Rateau emménagent dans une maison… hantée par le fantôme d'Anatole, le plus grand cancre de l'histoire de l'école Saint-Potache. Ce fantôme farceur va entraîner Ducobu, Léonie, leurs parents et Kitrish dans une série de péripéties aussi drôles qu'inattendues. Mais attention : à Halloween, tout peut arriver…



Mercredi 18 novembre à 14h30 :
« Les Misérables » (Drame, historique)
Libéré après 19 ans de bagne pour le vol d'un pain, Jean Valjean décide de changer de vie et de faire le bien autour de lui. Sous une fausse identité, il devient avec le temps un notable respecté de tous. Venant en aide à Fantine, une ouvrière mourante, il promet de sauver sa fille, Cosette, des griffes des cruels Thénardier. Mais son passé le rattrape : l'inspecteur Javert, un policier implacable au passé lui aussi tourmenté, le traque sans relâche afin de le renvoyer au bagne.



Mercredi 25 novembre à 14h30 :
« Petite Casbah » (Animation, famille)
Algérie, juin 1955. Khadidja quitte la Kabylie pour rejoindre son grand frère Malek à Alger. Suite à une altercation au marché, il se fait arrêter par la police et Khadidja se retrouve seule. Heureusement, Lyes, Ahmed et Philippe vont tout mettre en œuvre pour l'aider à retrouver Malek. Depuis les toits de la Casbah, les quatre enfants mènent l'enquête.

Les clubs seniors, lieux de rencontres

Envie de vous divertir, de rencontrer de nouvelles personnes et de passer de bons moments dans une ambiance chaleureuse ? Le Club Raymond Valenet et le Club du Centre vous ouvrent leurs portes.

Belote, dominos, Scrabble, karaoké… Autant d'occasions de se retrouver, de rire, d'échanger et de partager de bons moments ensemble. Chacun trouve sa place, dans une atmosphère amicale où le plaisir d'être ensemble est essentiel.

Ne manquez pas le déjeuner « Beaujolais Nouveau » au Club Raymond Valenet le 19 novembre !

Informations et inscription au préalable au Club Raymond Valenet.

Les Conférences à thématiques variées

En parallèle des films, des conférences offrent des moments d'échanges et de réflexion tout au long du mois à la Maison Baschet ou à l'auditorium du Conservatoire François-Joseph Gossec (5 € la séance ou 48 € à l'année).

Jeudi 12 novembre à 14h30 – Auditorium :
« L'Afrique du Sud » (William Fautre)
Découvrir l'Afrique du Sud, un pays aux multiples facettes, entre histoire, culture et développement. L'Afrique du Sud est marquée par la période de l'apartheid et la construction de sa démocratie ; elle est pourvue d'une richesse culturelle, de traditions et de paysages exceptionnels.

Jeudi 26 novembre à 14h30 – Auditorium :
« 50 ans de chansons françaises » (William Fautre)
Un voyage musical à travers plusieurs décennies de créations, d'émotions et de souvenirs. À travers des anecdotes et des échanges, on redécouvrira les chansons qui ont marqué les générations : celles qui racontent l'amour, les engagements, les voyages, les joies et parfois les combats de notre époque.

IMPRIMÉ PAR LA VILLE DE GAGNY - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE